



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2022-120

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **DDT de la Creuse / SG**

23-2022-09-01-00005 - Arrêté de subdélégation de signature du DDT n°  
AP22010 du 01/09/22 (6 pages)

Page 3

DDT de la Creuse

23-2022-09-01-00005

Arrêté de subdélégation de signature du DDT n°  
AP22010 du 01/09/22

**Subdélégation de signature du  
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse**

**ARRETE n° AP22010 du 1er septembre 2022**

Le directeur départemental des Territoires de la Creuse

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 nommant M. Schwartz, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Creuse à compter du 14 octobre 2019 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-24-013 du 24 août 2020 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à Monsieur Pierre Schwartz, directeur départemental des Territoires, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-27-002 du 27 août 2020 et par l'arrêté préfectoral n° 23-2022-02-14-00002 du 14 février 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-2020-12-01-004 du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse ;

**VU** l'arrêté préfectoral modificatif n° AP20011-20 du 30 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Creuse ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-2021-03-03-001 du 3 mars 2021 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à M. Fabien Faure, en sa qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse ;

**DECIDE**

**Article 1er** : En application des articles 2 et 3 de l'arrêté de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après pour les actes et décisions définis en annexe.

**1.1 - La directrice adjointe, les chefs de service et les adjoints de chefs de service :**

Mme Pascale Gilli-Dunoyer	directrice adjointe
M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole (SEA)
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole (SEA)
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
Mme France Renaud	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
Mme Sylvie De Oliveira	adjointe au chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
M. Fabien Faure	directeur du secrétariat général commun (SGC)

**1.2 - Dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau, les adjoints de chefs de bureau, les chefs de mission, les chefs de pôle :**

*Direction*

Mme Sophie Moreno cheffe de la mission connaissance et stratégie des territoires  
Mme Marie-Hélène Riboulet cheffe de la mission nouveau conseil aux territoires

*Service économie agricole*

Mme Laurence Spinassou cheffe du bureau soutiens directs  
M. Olivier Sénéchal chef du bureau installations, modernisation et agriculture durable  
M. Emmanuel Castin adjoint au chef du bureau soutiens directs  
Mme Sabine Chicon cheffe du pôle Agriculture durable

*Service urbanisme, habitat et construction durables*

Mme Marie Lasnier cheffe du bureau habitat  
Mme Florence Collerais cheffe du bureau urbanisme et droit des sols  
Mme Muriel Berthault cheffe du bureau construction durable  
M. Philippe Vacher chef du bureau planification  
Mme Martine Vacher adjointe à la cheffe de bureau habitat  
Mme Ariane Aublé adjointe à la cheffe du bureau urbanisme et droit des sols  
M. Clovis Chassagne adjoint à la cheffe du bureau construction durable

*Service espace rural, risques et environnement*

M. Laurent Goval chef du bureau milieux aquatiques par intérim  
Mme Myriam Careil-Moreau cheffe du bureau risques et sécurité  
Mme Peggy Chevilley Cheffe du bureau espace rural et milieux terrestres  
Mme Evelyne Cotiche chargée de mission environnement et développement rural au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

**1.3 - Dans le cadre de leurs compétences, les agents des bureaux des services :**

*Service espace rural, risques et environnement*

M. Daniel Salmon chargé de transports et réglementation routière au sein du bureau risques et sécurité  
M. François Auriche chargé de mission chasse et faune sauvage au sein du bureau espace rural et milieux terrestres  
Mme Marie-Brigitte Hochet chargée de mission chasse et faune sauvage au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

*Service urbanisme, habitat et construction durables*

M. Arnaud Mondon Chargé de police de l'urbanisme au sein du bureau urbanisme et droit des sols  
Mme Christine Pasquet chargée d'application du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols  
Mme Patricia Garraud instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols  
M. Jean-Michel Labetoule instructeur ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols  
Mme Sophie Léonetout Instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols  
Mme Christine Bousquet Chargée de l'application du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols

#### 1.4 - Dans le cadre de leurs compétences, les cadres de permanence

Mme Pascale Gilli-Dunoyer	directrice adjointe
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables
M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole

**Article 2 :** Les agents nommés à l'article 1 ont subdélégation de signature du directeur pour signer les correspondances et bordereaux relatifs au fonctionnement courant de la direction départementale des territoires (prise de rendez-vous, transmission de documents et/ou dossiers instruits par la DDT).

**Article 3 :** Les agents nommés à l'article 1 et expressément désignés par le directeur départemental pour assurer l'intérim d'un service, ou par le chef de service pour assurer l'intérim d'un agent au sein d'un bureau ou d'un pôle, exercent les mêmes subdélégations de signature que l'agent qu'ils remplacent pendant toute la durée de l'intérim.

**Article 4 :** Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les ampliations ou copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par la préfète, par délégation ou par subdélégation dûment désignées :

- les chefs de service visés au 1-1 de l'article 1 ainsi que les agents ci-après :

*Service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)*

Mme Marie Lasnier	chefe du bureau habitat
Mme Florence Collerais	chefe du bureau urbanisme et droit des sols

**Article 5 :** Madame la directrice adjointe, Monsieur le directeur du secrétariat général commun et MM. les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 1er septembre 2022

Le directeur départemental des  
territoires ,

Pierre SCHWARTZ



ANNEXE

*Actes et décisions pouvant être signés par les agents  
de la direction départementale des Territoires  
sur subdélégation du directeur départemental des Territoires*

AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse		décisions pouvant être signées suivant la
Niveau	Désignation	codification des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 23-2020-08-24-013 du 24 août 2020 modifié par l'arrêté n° 23-2020-08-27-002 du 27 août 2020 et l'arrêté n° 23-2022-02-14-00002 du 14 février 2022 de la préfète de la Creuse
Direction	Directrice adjointe	Les mêmes que celles du directeur départemental
Chefs de service et adjoints	Tous les chefs de service et adjoints désignés à l'article 1-1	Rubriques Aa1, Ae et Af de l'article 2
	Directeur du secrétariat général commun	Rubriques Aa2, Ab, Ak de l'article 2
	Chef du service urbanisme habitat et construction durables et adjointe	Rubriques Aa, Ab de l'article 3 Rubriques E et Fb de l'article 3
	Chef du service espace rural, risques et environnement et adjointe	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 122, 125, 226, 227, 313, 321, 323, 341, 411, 412, 413, 421 et 431), Bb (dispositifs 711, 761, 766, 821, 831, 841 et 851), Bc, C, D, G, H, J, L, M et O-c de l'article 3
	Chef du service économie agricole et adjoint	Rubriques Ba (dispositifs 112, 121, 131, 132, 211, 212, 214, 216), Bb (dispositifs 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 763, 1021, 1022, 1012, 1014, 1015, 1111, 1121, 1311,132), N, O-a, P et Q de l'article 3
Cadres de permanence	Chefs de service et personnels de catégorie A désignés à l'article 1-4	Rubrique Mb3 et Mb5 de l'article 3
Chefs de bureau et agents ci-contre	Tous les chefs de bureau et leurs adjoints, la cheffe mission connaissance et stratégie des territoires, la cheffe mission nouveau conseil aux territoires et la cheffe du pôle installation et modernisation	Rubrique Aa1 et Ae de l'article 2
	Cheffe du bureau urbanisme et droit des sols et adjoint	Rubriques Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis, Ab6, Ab7 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, la chargée d'application du droit des sols et le chargé de police de l'urbanisme désignés à l'article 1-3	Rubriques Ab2, Ab3, Ab4 et Ab4bis de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, les agents désignés à l'article 1-3	Rubrique Ab4bis de l'article 3
	Cheffe du bureau habitat et adjointe	Rubriques Eb3, Eb4, Ec1, Fb, de l'article 3
	Cheffe du bureau construction durable et adjoint	Rubriques Ee de l'article 3
	Cheffe du bureau risques et sécurité	Rubriques D, Fa, Ma2, Mb3, Mb4 et Mb5 et Mc de l'article 3
	Chef de bureau milieux aquatiques par intérim	Rubriques G et L de l'article 3

Cheffe de bureau espace rural et milieux terrestres	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 122, 125 A, 125 C, 226, 227, 313, 321 B, 323, 411, 412, 413, 421 et 431), Bb (dispositifs 431, 761, 766, 831, 841 et 851), Bc, C, H, J et Na4 de l'article 3
Chargée de mission environnement et développement rural	Rubriques H et Na4 de l'article 3
Chargé de mission forêt et aménagement foncier	Rubriques Ac, J et Bc de l'article 3
Chargés de mission chasse et faune sauvage	Rubrique C de l'article 3
Chargé de transports et réglementation routière	Rubriques Ma2, Mb3, Mb4 et Mb5 de l'article 3
Chef du bureau installation, modernisation et agriculture durable	Rubriques B-a (dispositifs 112, 121, 131, 132, 214 et 216), B-b (mesures 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 1021, 1022, 1014, 1015, 1111, 1121), N et P de l'article 3
Cheffe du bureau soutiens directs et adjoint	Rubriques B-a (dispositifs 211, 212), B-b (mesures 1012, 1311, 132) et Q de l'article 3